



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 205 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** 33 % de la population québécoise vit avec au moins une incapacité et que cette proportion va augmenter en raison du vieillissement de la population;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune loi n'exige mieux que l'accessibilité minimale, et ce, seulement pour une partie des nouveaux logements construits;

**CONSIDÉRANT QUE** des milliers de personnes âgées se blessent dans leur domicile à la suite d'une chute chaque année, entraînant des coûts importants et un engorgement du réseau de la santé;

**CONSIDÉRANT QUE** des logements exempts d'obstacles permettraient d'éviter de nombreuses blessures et décès;

**CONSIDÉRANT QUE** les politiques et le financement public devraient favoriser la construction de logements accessibles afin d'éliminer la discrimination basée sur le handicap, conformément aux principes énoncés par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne;

**CONSIDÉRANT QUE** des logements conçus en fonction des principes du design universel répondent aux besoins évolutifs de toutes et tous, sans égard à l'âge ou aux capacités.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de modifier le Code de construction du Québec pour rendre obligatoire l'application des principes du design universel dans tous les nouveaux logements.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

---

**Christine Labrie**  
**Députée de Sherbrooke**

**30 janvier 2024**

---

**Date de signature de l'extrait**